

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 2019

Présents : M. Mmes BEAUCHET J-C, BIFFARD M., BOUCAULT C., CHALEMBERT G., CHALETTE R., CORBIN T., GOUAULT Ph., GUILLAUME M., GUIOT R., HUBERT A., LENAERTS P., LESIEUR E., LETOURNEUR O., OLIVIER G., MAY P., PECCHIOLI P., PEILLON M., PEUVRET C., PLANCHENAULT Ph., POTTS O., QUINEAU D., VAIL A., VERNEY G.

Excusés : MM. GUERIN R., MASSOLA J. (pouvoir à VAIL A.),

Absente : LANDEMAINE S.

1) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Prix de vente d'un terrain au centre bourg de Nocé

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes de particuliers intéressés par l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AA n°240 d'une surface de 238 m² située sur la commune déléguée de Nocé, parcelle située derrière le futur pôle de santé. Il propose de fixer le prix de vente de cette parcelle.

Le conseil municipal décide de le fixer à 2 000 € négociable et précise que tous les frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

3) Imputation en section d'investissement des achats < 500 €

Le conseil municipal décide d'imputer en section d'investissement les achats de biens meubles (matériel, mobilier) inférieurs à 500 € TTC destinés à rester durablement dans le patrimoine communal.

4) Travaux de voirie 2019 : mise à disposition de voies et conventions de fond de concours avec la CDC Cœur du Perche

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de passer des conventions entre la commune de Perche en Nocé et la Communauté de Communes Cœur du Perche pour réaliser des travaux de revêtement des voies suivantes : La Pichotière à Nocé et les Baronnières à Préaux du Perche. Le montant des travaux s'élève à :

- La Pichotière : 3 070 € HT et la contribution de la commune s'élève à 50 % du montant HT soit 1 535 €,
- Les Baronnières : 5 891, 35 € HT et la contribution de la commune s'élève à 50 % du montant HT soit 2 945,68 €.

Le financement peut être effectué par fond de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fond de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

D'autre part, la CDC Cœur du Perche ayant pris la compétence « revêtement des chemins », il est nécessaire de signer des conventions de mise à disposition pour effectuer ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- demande à la CDC Cœur du Perche la réalisation du revêtement des voies désignées ci-dessus,
- accepte de financer par fond de concours la contribution à la CDC Cœur du Perche,
- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de fond de concours,
- accepte la mise à disposition de ces voies à la CDC Cœur du Perche,
- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions relatives à cette mise à disposition.

Monsieur le Maire fait part d'un projet de réalisation de purges sur le chemin du Meslier situé sur la commune déléguée de Saint Aubin des Grois.

5) Décision modificative – budget général

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour :

- inscrire la participation de la commune à la désinsectisation de nids de frelons asiatiques (50 € par désinsectisation conformément à la délibération du conseil municipal n°98 en date du 26 septembre 2018),
- inscrire les crédits relatifs à la réalisation d'un emprunt de 300 000 €,
- ajuster le montant des dotations de l'Etat suite à leur mise en ligne sur le site de la DGCL.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6574	Subvention de fonctionnement	300	
627	Commission d'engagement	100	
66111	Intérêts des emprunts	1 100	
022	Dépenses imprévues	- 300	
6815	Dotations pour provision	220 375	
023	Virement à la section d'investissement	- 203 921	
7411	Dotations forfaitaires		16 481
74121	Dotations de solidarité		8 353
74127	Dotations nationales de péréquation		- 7 180
INVESTISSEMENT			
1641	Emprunt		300 000
021	Virement de la section de fonctionnement	96 079	- 203 921

6) Questions orales

- Monsieur le maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental participe dorénavant à la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques en attribuant une subvention de 33 % du coût TTC de la destruction d'un nid, plafonnée à 50 €. Cette information sera mise en ligne sur le site internet de la commune. La subvention de 50 € attribuée par la commune et celle du Conseil Départemental se cumulent.

- Inscription de chemins au PDIPR :

Patrice May présente un projet d'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée qui permettront la liaison entre les chemins existants déjà inscrits. L'inscription des chemins suivants est suspendue :

- la Billardière à Nocé : il doit faire l'objet d'un échange de parcelles,
- Corubert et la Tonnelière sur Jean de la Forêt : dans l'attente de la signature d'acte notariés

- Projet local assistantes maternelles :

Pascal Pecchioli et Philippe Planchenault ont rencontré plusieurs assistantes maternelles qui souhaitent exercer leur profession en dehors de leur domicile.

Pascal Pecchioli rappelle que la surface nécessaire à la création d'une maison d'assistantes maternelles (M.A.M.) est de 120 m², surface supérieure à celle du bâtiment de l'ancienne école primaire (102 m²). Une M.A.M. ne peut donc pas y être créée.

Il propose donc dans un premier temps de mettre à disposition ce bâtiment pour y accueillir deux assistantes maternelles puis dans un second temps de projeter la création (projet communautaire) d'une maison d'assistantes maternelles sur un terrain proche de l'école primaire.

Ce bâtiment communal est actuellement occupé par l'association Cap Djeun's dans l'ancienne classe primaire et par l'atelier d'artistes dans l'ancien réfectoire. Le logement au-dessus du restaurant de Nocé a été proposé, en remplacement, aux jeunes qui l'ont accepté et la mise à disposition de l'ancien réfectoire prend fin au 30 avril 2019.

Une visite des locaux est projetée. Les locaux doivent être prêts pour septembre 2019.

- Elections européennes du 26 mai 2019 :
 - Les horaires des bureaux de vote sont fixés de 8 H à 18 H.
 - Mise en place dans chaque commune des permanences,
 - Une information exhaustive sera communiquée lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Philippe Planchenault fait un point sur les heures de travail du personnel et surtout sur les heures de formation dans le cadre des maisons de service public + :
 - 54,5 jours au 15 mai 2019 répartis de la façon suivante :
 - 20,5 jours pour le personnel technique,
 - 3 jours pour le personnel de restauration scolaire,
 - 31 jours pour le personnel administratif.

Le temps de formation effectué en 2018 s'élevait à 45 jours. Les formations dans le cadre des maisons de service public + demandent beaucoup de temps : 17 jours de formation à la charge totale de la commune, l'Etat n'y participant pas financièrement.

- Concernant les permanences actuelles à la mairie de Perche en Nocé, il propose que la permanence du mercredi après-midi bascule le mercredi matin et que celle du vendredi après-midi soit supprimée. Ainsi, les permanences auraient toutes lieu le matin et les rendez-vous dans le cadre des maisons de service public + l'après-midi.
- Le conseil municipal accepte un don de 250 € pour le tournage du film publicitaire sur la marque Saint Hubert réalisé le 16 avril dernier à Corubert par la société de production Players Paris. Le don sera affecté au CCAS.
- Philippe Gouault demande des explications quant à la pose récente de pancartes devant certaines tombes du cimetière de Dancé. Réponse : ce sont des pancartes posées par le personnel communal pour prévenir les familles des concessions échues.

Les tarifs des concessions funéraires sont à revoir et un règlement des cimetières de Perche en Nocé à mettre en place.

- Monsieur le Maire fait un point sur le champ des Impossibles :
 - Inauguration du parcours Art et Patrimoine samedi 27 avril à 14 H au moulin du Blanchard,
 - Des travaux de mise en sécurité ont été effectués au moulin du Blanchard depuis plusieurs mois et la cour a été cylindrée.

- Deux conseillers juridiques travaillent sur la création d'une société d'économie mixte (SEM) qui doit disposer de trois ans de fonctionnement d'avance pour fonctionner. Elle sera donc constituée à l'issue de ce délai.

Dans l'attente de la création de cette structure, monsieur le maire propose de modifier la composition du bureau du Champ des Impossibles afin d'y intégrer des délégués communaux et des membres des associations de défense du patrimoine : il propose d'y incorporer 5 délégués communaux et 2 membres des associations.

- Une mise à disposition de locaux au Blanchard a été faite le temps de l'exposition.
- Des affiches thématiques et un registre d'observations à destination du public concernant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avant la mise à l'enquête publique, sont consultables à la mairie de Perche en Nocé avec information dans chaque mairie annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI

